

## DECLARATION PREALABLE A UNE VENTE AU DEBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R 321-1 et R 321-7 du code pénal)

A adresser uniquement à la mairie de la commune dans laquelle a lieu cette vente –

Déclarant Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale (\*):

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales):

.....

N° de SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Localité : .....

Téléphone (fixe ou portable) : .....

Caractéristiques de la vente au déballage Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...):

Marchandises vendues : .....

neuves : .....

occasion : .....

Nature des marchandises vendues : .....

Date de début de la vente : .....

Date de fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

### Engagement du déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration : (nom, prénom)..... certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310- 9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L310-5 du code de commerce).

### Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : .....

n° d'enregistrement : .....

Observations : (\*) joindre un justificatif d'identité du demandeur